



Paris, le 24 juillet 2016.

Activités Sociales et Culturelles des cheminots : L'UNSA & la CFDT nous divisent

La loi du 4 août 2014 portant réforme du système ferroviaire combattue par une majorité de cheminots avec la CGT a éclaté l'entreprise en 3 EPIC (SNCF Réseau, SNCF Mobilité et SNCF).

Pour les comités d'établissements (CE) cette réforme a impacté en profondeur la gestion des activités sociales et culturelles (ASC) avec la création d'une multitude de CE nationaux.

Cela signifie que sur un même site ferroviaire, certains cheminots relevant d'autres CE que le CER SNCF Mobilités auraient pu être écartés des activités sociales et culturelles du CER SNCF Mobilités, puisque ce n'est plus «leur» CE tel que l'a décidé la direction.

Afin de garantir une mutualisation des ASC en proximité permettant aux cheminots travaillant sur une même région de se voir offrir les mêmes services et avec l'appui d'une CGT conquérante et force de proposition **un accord de gestion des ASC a été trouvé et signé par trois des quatre organisations syndicales représentatives. En effet la CGT, l'UNSA et SUD ont paraphé cet accord** la CFDT quant à elle toujours fidèle à la redistribution de chèques en tout genre ne l'a pas fait.

Cet accord prévoit que chaque CE national :

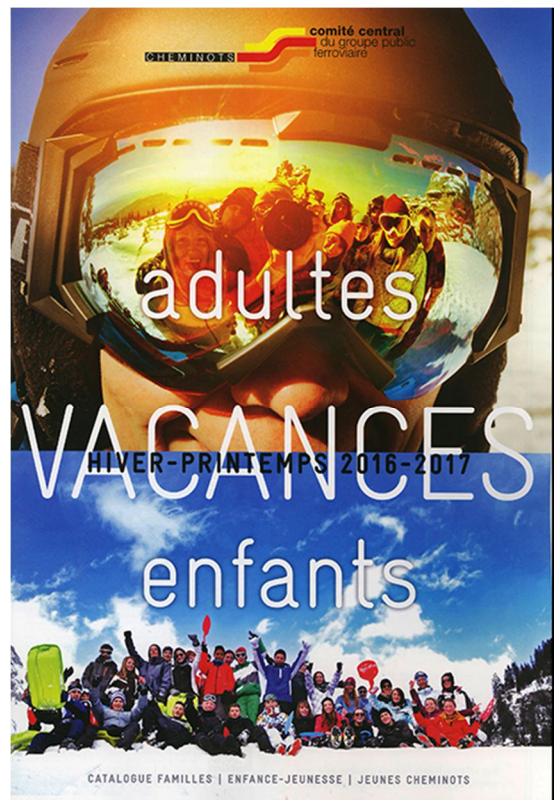
- **finance les activités régionales en proportion de ses effectifs sur la Région.** De cette manière elles sont donc accessibles aux cheminots indépendamment de leur EPIC, sans sélection ou différence,
- **conserve la gestion des ASC offertes aux cheminots des sièges.**

La loi prévoyant aussi que tout CE national conserve la possibilité de refuser la solidarité et priver de fait les cheminots des différents EPIC des ASC en région.

Il fallait donc pour cela, que l'ensemble des CE nationaux valident cette mutualisation en séance plénière, pour une mise en œuvre au 1er juillet 2016.

Les CE nationaux gérés par la CGT : Fret, Maintenance & Travaux, Circulation et Réseau Ile de France ont, conformément à l'accord, voté pour une mutualisation des ASC.

Si le choix de la CFDT qui ne gère que le CE Siège Réseau était couru d'avance (non signataire de l'accord), il n'en est pas de même pour ceux gérés par l'UNSA (signataire de l'accord) puisque les CE EPIC SNCF, Gares & Connexions, Ingénierie & Projets et Siège Mobilités (acceptant la mutualisation pour le CER Alsace géré par l'UNSA) ont refusé la mutualisation.



Cette attitude hypocrite et irresponsable de l'UNSA et de la CFDT est lourde de conséquences pour les CER et les cheminots.

Pour les CER, suivant les régions, les budgets se voient amputés de 5 à 17%. Sur le CER Mobilités de Paris Sud-Est la décision de l'UNSA et de la CFDT affaiblit le budget de plus de 140 000 € soit 10%.

Pour les cheminots relevant des CE n'ayant pas fait le choix de la mutualisation, ils sont rattachés à leur CE national et ne peuvent donc bénéficier que des Activités sociales et Culturelles offertes par ce CE et cela provenant du fait qu'un CER ne peut pas offrir d'activités à un salarié qui ne dépend pas de son périmètre.

En effet, utiliser la subvention dans un but autre que celui prévu par la loi constitue un abus de bien social au regard de la justice.

SUR LA REGION DE PARIS SUD EST :

- **Ce sont environ 800 cheminots des CE EPIC de tête et Gares & Connexions qui des septembre 2016 se verront appliquer un tarif extérieur pour avoir accès aux différentes structures du CER.**
- **Pour toutes les activités, y compris les inscriptions pour les vacances famille et enfant du CC GPF, ils devront s'adresser à leur CE national.**

Ils pourront s'ils le souhaitent demander le remboursement de la différence de prix entre le tarif cheminots CER Mobilités PSE et le tarif extérieur à leur CE national.

- **Concernant l'accès aux restaurants, ils n'y auront plus accès aux mêmes tarifs au regard des règles fiscales.**

L'UNSA et la CFDT ont aussi fait le choix, à travers la non mutualisation, de ne laisser reposer la solidarité intergénérationnelle que sur les CER et les CE nationaux ayant fait le choix de la mutualisation. **Les cheminots retraités continueront donc à bénéficier des activités en Région.**

L'UNSA et la CFDT ne permettent plus au CE qui ne mutualise pas de déléguer au CER la gestion des acheminements en colonies de vacances.

Cheminots de Paris Sud Est dépendant de Gares et Connexion et de l'EPIC de tête, l'UNSA et la CFDT ont des comptes à vous rendre.

Ces deux organisations syndicales sont seules responsables de cette situation relevant d'une posture purement politicienne et allant à l'encontre de l'intérêt des cheminots.

Il leur faut maintenant revenir à la raison pour le bien-être de tous les cheminots !

**RELAIS ENFANTS
AUTOMNE
2016**

**INSCRIPTIONS
AVANT LE
8 SEPTEMBRE**

4/14 ANS

**PENSEZ A LA BOURSE JEUNES PARENTS CHEMINOTS
50€ offerts (-35ans / une fois par an)**

WWW.CERPSE.COM

CER
PARIS SUD-EST

RENSEIGNEMENTS AU SIEGE DU CER
ET DANS LES ANTIENNES
01 43 41 81 27 ET 515 880

**Arbre
de Noël**

2016

Oh Oh Oh!
Joyeux Noël!

CER
PARIS SUD-EST

RENSEIGNEMENTS AU SIEGE
DU CER ET DANS LES ANTIENNES
01 43 41 81 27 ET 515 880
WWW.CERPSE.COM